RECONNAISSANCE ET VALORISATION DE LA MOBILITE

Chaque étudiant se verra remettre à l'issue de sa période de stage à l'étranger un Europass mobilité et un supplément au diplôme.

- l'Europass Mobilité. Il a pour objectif de mettre en évidence les compétences acquises lors d'une expérience professionnelle en mettant en évidence les activités réalisées et les résultats obtenus.

  https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass/europass-la-plateforme-de-gestion-des-competences-et-des-carrieres/

- le Supplément au Diplôme est un document personnalisé, reconnu dans toute l'Europe. Il décrit les savoirs et compétences acquis et permet de faire comprendre clairement le contenu et la valeur de votre diplôme auprès d'un employeur ou d'un établissement supérieur dans un autre pays.

  https://europa.eu/europass/fr/diploma-supplement